



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



COMMUNIQUE SUITE AUX ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé la fin progressive du confinement, ainsi que la réouverture des crèches et des établissements scolaires dès le 11 mai, mais sans en préciser les conditions. Cette annonce, alors que les tests de dépistage du Covid-19 et la fourniture de masques à l'ensemble de la population ne sont encore que des hypothèses, laisse perplexe.

De l'aveu même du Président, la pandémie est loin d'être sous contrôle. En Asie, la maladie connaît un rebond après une phase de décrue. En Italie, qui entre en phase de déconfinement début mai, la réouverture des écoles n'est programmée qu'en septembre. Les scientifiques s'accordent en effet sur le fait que les enfants peuvent être porteurs du virus sans symptôme. Ainsi, à l'heure actuelle, rien ne garantit que les conditions de sécurité sanitaire suffisantes seront réunies en France le 11 mai.

Les agents techniques des collèges et des lycées, les ATSEM, les agents de service, les auxiliaires de vie scolaire, les animateurs mais aussi les enseignants, seront directement exposés et prendront ainsi le risque de contaminer leurs collègues de travail et leur entourage, tout comme l'ensemble des personnels des crèches, auxiliaires de puériculture, EJE, puéricultrices ou encore assistantes maternelles.

Il est clair que cette annonce, à ce moment de l'année scolaire, n'aura pas d'effet sur les inégalités scolaires mais a bien pour but d'imposer aux travailleuses et aux travailleurs de retourner dans les entreprises comme le souhaite le MEDEF. La reprise de l'activité économique ne justifie pas de mettre en péril non seulement la santé des agents publics, mais également celle de la société toute entière !

C'est pourquoi la FSU Territoriale exige, avant toute décision de réouverture des crèches et des établissements scolaires, des garanties concrètes de la part de l'Etat et des employeurs territoriaux :

- Sur le dépistage de tous les personnels, des jeunes enfants et des élèves ;
- Sur la mise à disposition, sans délai, de matériels de protection pour les personnels ;
- Sur le suivi sanitaire des agents par la médecine de prévention ;
- Sur la mise en place d'un protocole sanitaire de reprise pour tous les personnels et des utilisateurs dans les différentes structures d'accueil.

La FSU Territoriale exige également que les collectivités réunissent les CHSCT, qui doivent avoir à leur ordre du jour l'examen des conditions matérielles et organisationnelles de la reprise.

Les Lilas, le 14 avril 2020

SNUTER-FSU /LA FSU TERRITORIALE, 104 rue Romain ROLLAND 93260 LES LILAS

Contact presse :
Hélène PUERTOLAS : 0689787939
Julien FONTE : 0667093963